

L'an deux mille onze, le dix huit février à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 23

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,
Jean-Marie BLANCHARD
suppléant,

Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARRASSE suppléant,
Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO suppléant,
Bruno LAGIER,

Valery LIOTAUD,
Nadia MACIPE suppléante,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Michel TACHE,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Marie BOUCHEZ à Marc BONNARD, Pierre COMBES à Hervé RASCLARD, Michèle EYBALIN à Annie AGIER, Bernard ILLY à Dominique GUEYTTE, Christine NIVOU à Bruno LAGIER

Excusés(es)

André AUBERIC, Olivier CADIER, Claire CHASTAN, Marie-Christine GIT, Gérard GOZZI, Michel GREGOIRE, Anne-Marie HAUTANT, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Corinne MOREL-DARLEUX, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Soutien à l'opération « infusettes - fontaines à eau »

Le Président expose que l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales (IPAM) réalise depuis 2006 une opération « infusettes », à destination des hébergeurs, qui se déroule durant la saison estivale. Cette opération consiste à proposer aux hébergeurs et aux Offices de Tourisme d'acheter des sachets d'infusions à base de plantes aromatiques des Baronnies Provençales et de fabrication artisanale à prix coûtant afin qu'ils offrent à leur clientèle printanière et estivale un cadeau d'accueil peu onéreux et représentatif des parfums et couleurs du territoire. Cette action est conduite depuis 2008 en partenariat avec le SMBP, les 13 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Baronnies Provençales, les hébergeurs, ainsi que les producteurs et l'entreprise artisanale « Le Dauphin ».

L'opération infusettes menée de mai à septembre 2010 a pu enregistrer une augmentation conséquente des commandes d'infusettes passées par les hébergeurs et OTSI (3 000 sachets comprenant 20 infusettes ont été vendus en 2010). Cet accroissement dénote une prise de conscience des enjeux de la valorisation des produits locaux de la part des consommateurs locaux et touristiques et un élan de motivation de la part des Offices de Tourisme des Baronnies Provençales participant à ce travail de partenariat (ateliers dégustations à l'Office de Tourisme de Serres, achat et vente d'infusettes à l'Office de Tourisme de Montbrun-les-Bains, etc.).

Au regard de cette évolution, l'IPAM souhaite poursuivre la professionnalisation de cette opération en y apportant des innovations et un renforcement dans son fonctionnement par notamment la mise en place de distributeurs de tisanes à base de plantes aromatiques locales en libre service au sein de quelques Offices de Tourisme pilotes (sont pressentis : Rémuzat, Montbrun-les-Bains, Serres et Lagrange-Montéglin), la conception de 5 000 nouveaux sachets d'infusettes ainsi que l'intégration de plusieurs Offices de Tourisme « pilotes » des villes-porte à l'opération (sont pressentis : Sisteron, Vaison-la-Romaine, Veynes et Grignan).

Dans ce cadre, l'IPAM souhaite développer cette action de promotion de ces productions en lien avec les acteurs touristiques du territoire et en partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

Le SMBP souhaite, au travers de son projet de Charte, notamment valoriser les productions emblématiques et identitaires des Baronnies Provençales dont les plantes aromatiques et médicinales et professionnaliser, fédérer les acteurs du tourisme autour de démarches communes. A ce titre, cette opération « infusettes » initié par l'IPAM, participe pleinement au positionnement du futur Parc naturel régional. Ainsi, le SMBP a retenu cette opération au titre de ses actions démonstratives pour l'année 2011.

Le Président propose d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales en vue de la réalisation de l'opération infusettes - fontaines à eau 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical décide d'attribuer la subvention suivante à l'Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
4 000 €	Institut des Plantes Aromatiques et Médicinales	6744

Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD